



Travailler



Marché du travail

Certaines stratégies peuvent aider les personnes nouvellement arrivées à faire face aux obstacles d'intégration en emploi.

Les obstacles fréquemment rencontrés peuvent inclure :

- Difficulté à faire reconnaître ses diplômes, qualifications et compétences
- Manque d'expérience professionnelle canadienne ou québécoise
- Exigences des ordres professionnels (ingénieur-e, médecin, infirmier-e, etc.)
- Barrière de la langue
- Discrimination pendant le processus d'embauche
- Durée et renouvellement du permis de travail.

TET

Cela peut entraîner des conséquences comme le chômage, la déqualification professionnelle et la précarité d'emploi.

Ces situations peuvent :

- Compliquer la planification à long terme (p. ex. épargne, projets familiaux)
- Augmenter l'incertitude et le stress
- Diminuer la confiance en soi
- Nuire aux relations personnelles.

Utiliser les ressources d'aide à l'intégration en emploi

Dès votre arrivée au Québec, ces deux ressources peuvent vous conseiller et vous orienter vers les services adéquats.

Certains cégeps et universités offrent des services d'aide à l'emploi ou des conseils en carrière à leurs étudiant-e-s et diplômé-e-s.

EE



Accompagnement Québec

- Service d'intégration gratuit et personnalisé offert aux personnes immigrantes et réfugiées
- Accessible à l'étranger et dans toutes les régions du Québec
- Accès à un-e agent-e d'aide à l'intégration du MIFI
- Évaluation des besoins (p. ex. installation, reconnaissance des compétences, emploi, francisation, immigration)
- Élaboration d'un plan d'action personnalisé
- Soutien adapté aux besoins des personnes réfugiées parrainées
- <https://www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes>

R



Organismes communautaires offrant du soutien aux personnes immigrantes et réfugiées

- Services communautaires gratuits pour les personnes immigrantes et réfugiées
- Information sur les démarches d'installation (p. ex. RAMQ, NAS, permis de conduire, inscription à la garderie, recherche de logement)
- Orientation vers les ressources adéquates (p. ex. emploi, logement, santé, éducation)
- Informations sur la société québécoise
- Programme de jumelage interculturel
- <https://www.quebec.ca/immigration/partenaires> (sélectionner le filtre « Accueil, installation, intégration, renseignement et référence »)
- <https://www.quebec.ca/immigration/partenaires> (sélectionner le filtre « installation et accompagnement des personnes réfugiées prises en charge par l'État »)

R



Faire reconnaître ses compétences

Au Québec, plusieurs métiers et professions sont encadrés par la loi. Pour les exercer, vous devez obtenir une autorisation ou un permis d'exercice.

Pour savoir si votre profession ou métier est réglementé, utilisez le moteur de recherche de Qualification Québec : <https://qualificationsquebec.com/chercher-votre-profession/>

Si votre profession ou métier est réglementé, inscrivez-vous au service Accompagnement Québec : <https://www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes>.

Obtenir une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (ECEEHQ) peut aussi vous aider à démontrer vos compétences à :

- Une employeuse ou un employeur lors de votre recherche d'emploi
- Un établissement d'enseignement, si vous souhaitez poursuivre des études au Québec
- Un organisme de réglementation.

Pour plus d'information sur les démarches et l'aide financière disponible dans certains cas, consultez le site Web du gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger>

« J'ai eu de la difficulté à trouver un emploi dans mon domaine pendant mes études, même avec un diplôme et plusieurs expériences en éducation. En entrevue, je sentais que ce n'était pas reconnu. Une amie m'a conseillé de m'impliquer dans un organisme communautaire. Le personnel a vite reconnu mes compétences et m'a donné des responsabilités. Cette expérience m'a permis d'avoir des conseils, d'élargir mon réseau et de renforcer ma confiance. »

Malika, étudiante étrangère du Sénégal



Milieu de travail et droits

Prendre le temps de se familiariser avec les pratiques locales en emploi et s'informer sur les droits du travail peut aider à se sentir plus en confiance.

S'adapter à un nouveau milieu de travail

Commencer un emploi peut être stressant et différent de ce que vous connaissez.

Quelques conseils :

- Parler et créer des liens avec vos collègues
- Poser des questions pour mieux comprendre et prévenir les malentendus
- Vous impliquer dans un organisme communautaire ou faire du bénévolat pour vous familiariser avec les pratiques locales
- Participer à la session d'information Objectif Intégration.



Session d'information Objectif Intégration

- Session gratuite de 24 heures offerte à travers le Québec par des organismes communautaires offrant du soutien aux personnes immigrantes et réfugiées
- Information sur le Québec (p. ex. codes culturels, monde du travail)
- 18 ans ou plus
- Connaissance de français de stade intermédiaire exigée
- Vérification de votre admissibilité nécessaire
- Aide financière disponible dans certains cas
- <https://www.quebec.ca/immigration/installer-integrer/objectif-integration>

EE

TET

Exercer ses droits

Au Québec, l'ensemble des travailleuses et travailleurs ont des droits, peu importe leur statut migratoire.

Différentes lois encadrent les conditions de travail.

Pour en savoir plus, consultez le site Web de la trousse :
<https://infobienetre.ca/travailler/#connaître-ses-droits>



Le saviez-vous?

EE

Vous pouvez travailler sur ou hors campus pendant vos études, si vous respectez certaines conditions. Renseignez-vous d'abord afin de préserver votre statut.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du gouvernement du Canada :
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail.html>



Le saviez-vous?

Faire valoir vos droits au travail ne peut pas affecter votre statut migratoire, même si votre employeuse ou employeur affirme le contraire.

En cas de conflit ou d'injustice au travail, vous pouvez :

- Demander de l'information aux organismes gouvernementaux faisant la promotion des droits du travail ou à votre syndicat, le cas échéant
- Entrer en contact avec un organisme communautaire pour parler de votre situation en toute confidentialité.

Pour en savoir plus sur ces ressources, consultez la trousse Web :
<http://infobienetre.ca/travailler/#ressources-de-soutien>

Notes

